

L'objection de conscience en Espagne

L'Espagne, sous le régime que vous savez, ne reconnaît aujourd'hui aucun motif d'objection de conscience. Les peines infligées sont lourdes et si longues que seule une conviction comme celle des témoins de Jéhovah a pu s'en accommoder (10 ans d'emprisonnement et de régiment disciplinaire en Sahara espagnol).

Environ 200 témoins de Jéhovah et 2 adventistes sont actuellement incarcérés.

Le service militaire a une durée de 15 mois et sera éventuellement réduit à 12 mois pour une raison de contingent.

Une partie non négligeable de jeunes Espagnols se fait soit dispenser à l'aide d'un certificat médical, soit s'expatrie pour une période d'environ 10 ans avec ou sans congé militaire.

Le poids des condamnations a jusqu'à cette année retenu les jeunes Espagnols, préoccupés de la situation socio-politique de leur pays, de s'attaquer au pilier numéro 1 du régime: l'armée. Cependant la concentration des actions parlementaires et extraparlimentaires de tous les pays leur assure que, tous les moyens étant mis en œuvre, l'obtention du statut n'est pour le peuple espagnol qu'une question de temps.

Pour ces diverses raisons, 3 groupes de soutien se sont constitués à Valence, Barcelone et Madrid afin d'engager les associations politiques extraparlimentaires, l'information et les autorités dans le débat.

José Beunza de Valence que nous appelons Pepe, ex-leader du syndicat démocratique des étudiants, a entrepris de précipiter les activités antimilitaristes dans son pays en se faisant arrêter publiquement pour insoumission, sous le motif large et

réaliste de la non-violence. Pepe est «non violent». Son engagement politique passé et actuel est le moteur de son activité.

Pratiquement: le but de cette action est d'obtenir la reconnaissance de l'objection de conscience en Espagne par l'application d'un statut ouvert à toutes les convictions. La première étape devant contenir l'objection religieuse et non violente au moins.

Qui est Pepe?

José Beunza est né en 1947. Il est ingénieur agronome (a fini ses études en octobre 1970). Il a bénéficié de trois ans de sursis au recrutement, pour terminer ses études. Ce sursis est échu en 1970. Durant les deux dernières années, d'abord seul puis avec des sympathisants et d'autres futurs objecteurs, il a réussi à donner un certain nombre de conférences et de causeries dans des collèges, des associations d'étudiants et autres groupes de jeunes dont les Amis de l'Arche. Arrêté trois fois, il est chaque fois relâché après exposé de ses convictions non violentes.

Au début du mois d'octobre est paru le premier bulletin des groupes de soutien en Espagne, dans lequel Pepe expose ses motivations. Cet exposé, qu'il a signé, lui vaudra probablement une inculpation pour atteinte à la sûreté de l'État.

J. Beunza est le premier Espagnol à faire publiquement objection. Pepe est catholique, mais c'est de la non-violence qu'il se réclame d'abord. Il refusera de sortir de prison par une mesure exceptionnelle ou par un statut trop restreint.

Les condamnations se succéderont jusqu'à l'âge de 30 ans, dernière limite d'incorporation possible, si aucune de nos actions n'aboutit.